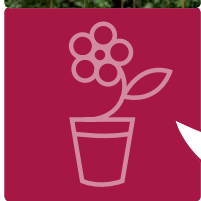




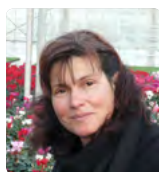
Horticulture & pépinières

Agent horticole



Témoignage

Autres dénominations : Agent en floriculture, Agent de production florale



Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai d'abord obtenu un brevet d'études professionnelles, puis un brevet de technicien agricole avec l'option productions florales. J'ai ensuite suivi une formation de BTS par correspondance. Je travaille depuis 22 ans dans le même établissement horticole.

En quoi consiste votre travail ?

Je suis affectée à la culture des plantes en pots : semis, repiquage, bouturage, distançage. Je m'occupe également de la préparation des commandes. Nos clients sont des fleuristes, des jardineriers ou des grossistes.

Quelles sont les qualités requises pour exercer ce travail ?

Le travail change en fonction des saisons mais il nécessite d'être sous serre et est parfois répétitif. Il faut de la patience pour nettoyer les plantes durant plusieurs jours, au froid ou sous la chaleur. Cela nécessite également de la rigueur et d'être ordonné. Enfin, il ne faut pas craindre les problèmes de dos, car c'est un métier où l'on est toujours debout.

Formation

● **CAPA** Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières

● **Bac professionnel** Productions horticoles

Sandrine MULLER

Agent horticole dans le Doubs

Activités



L'agent horticole prépare et met en place les cultures :

- Il remplit les pots de terreau, le plus souvent à l'aide d'une rempoteuse, afin d'y repiquer les boutures ou d'y semer les graines.
- Il réalise les semis, manuellement ou à l'aide d'un semoir mécanique.
- Il effectue les plantations.
- Il installe les plantes sur les tablettes, parfois mobiles.

L'agent horticole entretient et assure le développement des plantes :

- Il observe l'état des cultures en vue de détecter d'éventuelles anomalies telles qu'une carence ou un excès nutritif, la présence d'une maladie ou d'un parasite...
- Il réalise les opérations de multiplication des végétaux selon les consignes du chef de culture : création de nouveaux plants par bouturage ou par division de touffes par exemple.
- Il distance les plantes, désherbe et gère l'ombrage en agissant sur un système automatisé de rideaux rétractables.
- Il intervient directement sur le développement des plantes : ébourgeonnage et ébourgeonnage (retrait de boutons et de bourgeons excédentaires), mise en place des nanifiants (régulateurs de croissance), pincement (coupure de l'extrémité d'un jeune rameau), installation des tuteurs...
- Il répand les traitements phytosanitaires et les fertilisants, éventuellement à l'aide d'un pulvérisateur.
- Il installe le système d'arrosage automatique et place les goutteurs.

L'agent horticole récolte les produits (en fleurs coupées notamment), les trie, les conditionne, les étiquette et prépare les commandes.





Horticulture & pépinières

Agent horticole

Conditions d'exercice

L'agent horticole travaille dans une exploitation horticole, parfois spécialisée dans une production particulière, ou éventuellement au sein d'une collectivité territoriale. Intégré à une équipe, il est placé sous l'autorité directe de l'exploitant ou d'un chef de culture. Il exerce son activité le plus souvent sur des productions en hors-sol, ou en plein champ, principalement

sous abris (serres ou tunnels), et parfois en plein air, notamment dans le cadre de cultures de fleurs coupées. Ses tâches varient selon le cycle des périodes de mises en culture. Quant à son rythme de travail, il évolue en fonction de l'intensité de la production et des périodes de fêtes (ventes plus importantes).



Compétences et qualités

L'agent horticole connaît la **biologie des végétaux**, leurs ennemis et leurs pathologies, ainsi que les moyens de lutte tels que les produits phytosanitaires. L'agent horticole peut conduire des engins comme un élévateur et **s'adapte**

aux évolutions technologiques. Sa **dextérité**, ses facultés de **mémorisation**, pour retenir les noms des différentes variétés, et son **sens de l'observation** sont des qualités appréciées.

Perspectives d'évolution

- L'agent horticole, au fur et à mesure de l'acquisition de son savoir-faire, pourra se voir confier progressivement davantage de responsabilités sur des tâches particulières. Avec des connaissances précises dans son domaine, il sera en mesure d'accéder au poste de chef de culture.
- Des compétences supplémentaires en économie et en gestion lui permettront par la suite d'envisager l'installation en tant qu'horticulteur.
- Une autre perspective d'évolution s'offre à lui s'il se spécialise dans le secteur commercial. Ainsi, après une formation complémentaire dans ce domaine, il sera en mesure de devenir conseiller technico-commercial en horticulture dans une entreprise commerciale (agrofournitures, jardinerie, grande distribution).

Pour en savoir +

CONSULTER

- les fiches ROME n° A1414 et A1402 de Pôle emploi
- www.pole-emploi.fr
- www.tonavenirenvert.com

CONTACTER

- la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières - FNPHP
- www.fnphp.com

